



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 15 juillet 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes de Sarrebourg Moselle Sud
3, Terrasse Normandie
57400 SARREBOURG

OBJET : Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales issues de l'extension urbaine de 4,5 ha située en amont de la Rue des Prés à 57790 Nitting

Accord avant délai de deux mois

RÉF. : Notre courrier de demande de complément du 23 février 2022
Cascade n° 57-2021-00691

P.J. : - 1 récépissé de déclaration du 13/01/2022
- 1 dossier de déclaration + 1 Note complémentaire + plan au 1/500 ème

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

- **Gestion des eaux pluviales de l'extension urbaine de 4,5 ha située en amont de la rue des Prés à 57790 NITTING**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 13 janvier 2022 et également pour lequel vous m'avez communiqué par bordereau du 24 mai 2022, réceptionné le 25 mai, les éléments complémentaires demandés dans mon courrier d'incomplet visé ci-dessus, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Je rappelle que le présent dossier loi sur l'eau porte la gestion des eaux pluviales par infiltration sur place, de la totalité de l'emprise de l'extension urbaine projetée à long terme, soit 4,5 ha.

Toutefois que l'opération sera réalisée en plusieurs tranches de lotissement communal, dont une première de 1,1 ha.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Copies du dossier de déclaration, de la note complémentaire, du récépissé de déclaration et de ce courrier sont adressés dès à présent à la mairie de la commune de 57790 NITTING où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration complet sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie transmise à :

- Monsieur le Maire de la commune de 57790 NITTING
- Bureau d'études BEREST Ingénierie ZI Maisons Rouges
8 rue du Luxembourg à 57370 PHALSBOURG